

# SEANCE DU 11 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le onze novembre à neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de **POUZY-MESANGY**, convoqué le 27 octobre 2011, s'est réuni dans la salle de la Mairie et des délibérations.

Présents Tout le Conseil Municipal, sauf Messieurs **BOIRAT Steve** et **CHARDONNEREAU Michel**.

**Mademoiselle BEBIN Sylvie** a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

PROJET LIGNE A  
GRANDE VITESSE  
PARIS/  
ORLEANS/  
CLERMONT/  
LYON  
(LGV-POCL)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du grand débat public qui s'ouvre au sujet du projet de la Ligne à Grande Vitesse **PARIS/ORLEANS/CLERMONT/LYON (LGV-POCL)** et de l'enjeu pour toute la région qui en découle.

La mobilisation des élus et des citoyens doit être exceptionnelle, aussi, le Conseil Municipal adopte la motion qui suit :

Considérant qu'une Ligne à Grande Vitesse doit desservir l'**AUVERGNE** à l'horizon 2020, le projet de **LGV-POCL** répond au triple enjeu national, régional et local :

- National, car il répond à la saturation actuelle du **PARIS/LYON**, dont le trafic, à l'horizon 2025, est estimé à 65 millions de voyageurs par an,
- Régional, car en reliant l'agglomération à l'axe **PARIS/LYON**, c'est toute la région qui entre dans le réseau européen de la grande vitesse,
- Local, car il permettra, grâce au raccordement de chacune des trois agglomérations (**MOULINS, MONTLUCON** et **VICHY**) au TGV, de relever le défi démographique et de développement économique. De surcroît, l'articulation avec les TER doit produire un meilleur niveau de service favorisant ainsi une fréquentation accrue. Son rayonnement sera ainsi bénéfique pour l'ensemble de nos territoires.

Il est sollicité une offre de services compétitive et économiquement attractive par rapport à la voiture et à l'avion, permettant des allers-retours dans la demi-journée vers **PARIS** et **LYON**, depuis **VICHY, MOULINS** et **MONTLUCON**, comme pour toutes les agglomérations importantes du « Grand Centre ». Sans oublier que ce projet doit s'accompagner de la modernisation des infrastructures existantes, comme par exemple l'amélioration de la ligne **MONTLUCON/BOURGES**.

**REPLACEMENT DU  
PHOTOCOPIEUR DE  
LA MAIRIE**

Relatif au projet de remplacement du photocopieur de la mairie, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de devis demandés et reçus des entreprises DACTYL BURO et VICHY BUREAU.

Une opportunité de dernière minute proposée par la société VICHY BUREAU, avec laquelle la commune travaille depuis plusieurs années, donne le choix d'un matériel de deuxième main haute gamme, avec toutes les garanties que la commune est en droit d'attendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette deuxième proposition qui engage moins les finances de la commune, tout en garantissant des éditions couleurs de qualité du journal de l'école et du bulletin communal. Coût : 3.850,00 €HT.

**REFORME DE LA  
FISCALITE DE  
L'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la réforme de la fiscalité de l'aménagement qui doit entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2012.

**TAXE  
D'AMENAGEMENT**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, une Taxe d'Aménagement au taux de 1,24 % avec exonération des logements locatifs sociaux.

Cette taxe est destinée à remplacer les taxes TLE, PAE, TDCAUE et TDENS.

La présente délibération est valable jusqu'au 31 décembre 2014 (3 ans), les taux ou exonérations pourront être modifiés chaque année.

**APPROBATION DE  
LA MODIFICATION  
STATUTAIRE DU  
SDE 03 DU  
16 JUIN 2011**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune de POUZY-MESANGY au SDE 03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'ALLIER et 12 communautés de communes.

**ADHESION DE 2  
COMMUNAUTES DE  
COMMUNES  
(BOCAGE  
BOURBONNAIS,  
PAYS SAINT-  
POURCINOIS) ET  
DES VILLES  
(MONTLUCON,  
MOULINS, VICHY)**

Une nouvelle modification de ses statuts est engagée par le SDE 03, afin d'intégrer l'évolution juridique et jurisprudentielle, notamment sur la définition de certaines de ses compétences ou activités complémentaires :

Compétences nouvelles : production de « chaleur bois », porteur d'études ou schémas relatifs au développement des énergies nouvelles, à la rationalisation de la consommation d'énergie, à sa maîtrise et à la mise en œuvre et au suivi de travaux d'économie d'énergie.

Activités complémentaires aux compétences : coordonnateur de groupements de commande, maître d'ouvrage unique par convention, exécutant et négociateur pour l'obtention de certificats relatifs à l'énergie,

Périmètre des commissions locales : extrapolé des contours géographiques des EPCI à fiscalité propre fixé pour le département.

Rubrique budget et comptabilité : mise à jour terminologique de la taxe locale, ajout dans les financements du SDE 03 des remboursements de dépenses, des fonds de concours, des produits de ventes de certificats liés aux activités du syndicat.

Monsieur le Maire propose de prendre connaissance en détail de ces statuts, adoptés par le comité syndical du SDE 03 le 16 juin 2011 et déposés en PREFECTURE DE L'ALLIER le 28 juin 2011, de vous prononcer sur cette évolution statutaire.

Il est proposé ensuite d'approuver l'adhésion de 2 nouvelles communautés de communes : BOCAGE BOURBONNAIS (délibération du 12/09/2011), et PAYS SAINT-POURCINOIS (délibération du 30/03/2011).

Et enfin, pour atteindre la « départementalisation » de l'autorité organisatrice de la concession de distribution d'électricité dans l'Allier, prévue par la loi du 07 décembre 2006 en son article 33, modifiant l'article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose d'approuver l'adhésion éventuelle des villes de MONTLUCON, MOULINS et VICHY qui résultera d'une volonté expressément exprimée par délibération concordante de leur conseil municipal et du comité syndical du SDE 03.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

Adopte la modification des statuts du SDE 03 approuvé par son comité syndical le 16 juin 2011,

Autorise l'adhésion des 2 communautés de communes : BOCAGE BOURBONNAIS et PAYS SAINT-POURCINOIS,

Autorise l'adhésion des villes de MONTLUCON, MOULINS et VICHY.

**APPROBATION DU**  
**TRANSFERT AU**  
**SDE 03 DU**  
**CONTRAT D'ACHAT**  
**D' ELECTRICITEPO**  
**UR L' ECLAIRAGE**  
**PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune de POUZY-MESANGY au SDE 03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'ALLIER et 12 communautés de communes, notamment pour la compétence l'Eclairage Public.

Le SDE 03 propose aux communes d'assurer la gestion du contrat d'achat d'électricité pour l'Eclairage Public. Il rappelle la hausse constatée de 25 % du coût de ces contrats sur les trois dernières années liée aux tarifs

spécifiques fixés par les autorités nationales.

Ce transfert de contrat parachèvera le transfert de la compétence Eclairage Public qui comprend déjà la réalisation de travaux neufs, l'entretien et la responsabilité d'exploitation et de maintien en conformité. L'achat par le SDE 03 sera de nature à faciliter la mise en service des installations, à permettre un contrôle par la comparaison des factures et des données sur les installations : vérification des puissances et consommations par armoire électrique, rapport à la commune sur l'évolution des consommations et les anomalies constatées.

S'agissant d'un simple transfert de contrat, l'achat s'effectuera sur la base du tarif historique et le SDE 03 répercutera sous forme de cotisation le montant des achats de l'année précédente, offrant ainsi une prévisibilité budgétaire totale de la dépense à ses adhérents.

Il est enfin rappelé l'ordre de grandeur du coût des consommations pour une lampe « classique » de 20 à 30 € par an.

Le SDE 03 a déjà pris des contacts avec le fournisseur mais entreprendra progressivement cette activité avec les premières communes volontaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, approuve le transfert du contrat d'achat d'électricité pour l'éclairage public au SDE 03.

**SDE 03**  
**OPTION DE**  
**COMPETENCES**  
**SUPPLEMENTAIRES**  
**TRANSFEREES**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE 03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 12 communautés de communes. Dans le cadre de la modification des statuts en cours et pour intégrer l'évolution de certaines de ses compétences, le SDE 03 propose aux communes d'opter pour des compétences supplémentaires :

**Compétence optionnelle nouvelle :** réalisation d'études ou schémas relatifs au développement des énergies nouvelles à la rationalisation de la consommation d'énergie, à sa maîtrise et à la mise en œuvre et au suivi de travaux d'économie d'énergie.

Cette adhésion permettra au syndicat de représenter les communes dans les instances régionales et départementales, et de participer à la définition de schémas directeurs ou plan climat dont la réalisation est fixée par la loi. Elle n'entraîne pas de cotisation pour sa mise en œuvre.

**Compétence déjà proposée depuis 1946 :** autorité organisatrice des missions de service public afférentes

à la création, au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution de gaz.

Cette adhésion permettra d'intégrer le contrat communal de concession avec GRDF dans le contrat syndical récemment modernisé. Il en résulte une revalorisation de la redevance due par GRDF et son transfert dans les ressources du SDE mutualisées déjà par 50 autres communes desservies en gaz naturel.

**Compétence déjà proposée depuis 2002 :** Maîtrise d'ouvrage d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications.

Cette adhésion permettra au syndicat de représenter les communes dans les instances régionales et départementales, et de participer à la définition de schémas directeurs (notamment le SDAN mené par la Région relatif au déploiement du très haut débit). Elle a aussi permis au SDE d'intervenir lors de l'enfouissement des lignes aériennes en apportant un financement sur la dépense relative au réseau aérien de télécommunication pour les 288 ayant déjà transféré cette compétence.

Cette option entraîne une cotisation sensiblement égale au montant de la redevance pour occupation du domaine public (soit environ 200 euros par an pour une commune de moins de 2000 habitants), dont le montant total qui couvre environ 20 % de l'apport financier apporté par le SDE 03 chaque année sur ce type de travaux. Il sera toujours possible d'opter pour cette compétence à l'occasion d'un besoin de travaux, néanmoins le comité du SDE 03 a décidé de moduler l'apport du SDE 03 selon la durée de cotisation par tranche décennale (soit à partir de 2012).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

Opte pour les compétences optionnelles supplémentaires suivantes :

- Réalisation d'études ou schémas relatifs au développement des énergies nouvelles à la rationalisation de la consommation d'énergie, à sa maîtrise et à la mise en œuvre et au suivi de travaux d'économie d'énergie.
- Autorité organisatrice des missions de service public afférentes à la création, au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution de gaz.
- Maîtrise d'ouvrage d'infrastructures destinées à

supporter des réseaux de télécommunications.

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU  
PAYS DE LEVIS  
EN BOCAGE  
BOURBONNAIS

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'activité de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LEVIS EN BOCAGE BOURBONNAIS de l'année 2010, ne forme aucune observation particulière.

RAPPORT  
D'ACTIVITE 2010

SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
DE CREATION ET  
D'ENTRETIEN DES  
CHEMINS DES  
COMMUNES DE LA  
REGION DE  
BOURBON-  
L'ARCHAMBAULT

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CREATION ET D'ENTRETIEN DES CHEMINS DES COMMUNES DE LA REGION DE BOURBON-L'ARCHAMBAULT de l'année 2010, ne forme aucune observation particulière.

RAPPORT  
D'ACTIVITE 2010

CHALLENGE DE LA  
COMMUNE LA PLUS  
SPORTIVE DE  
L'ALLIER

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la commune de POUZY-MESANGY a remporté le challenge de la commune la plus sportive du département dans la catégorie de 300 à 599 habitants.

La remise du prix d'une valeur de 600 € aura lieu le mercredi 14 décembre à 19 heures.

SALLE  
ASSOCIATIVE  
DE CHAMPROUX

La salle associative de Champroux, dont les travaux sont enfin terminés a déjà été plusieurs fois sollicitée pour des repas familiaux.

Un atout : l'ancienne cour de l'école attenante qui rassure les parents.

L'assemblée propose la location de cette nouvelle salle communale, aux dimensions modestes, au prix de 50 €.

PLAN DE MISE EN  
ACCESSIBILITE  
DE LA VOIRIE ET  
DES  
AMENAGEMENTS  
DES ESPACES  
PUBLICS DE LA  
COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- L'article 45 de la loi N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit qu'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics doit être établi dans chaque commune à l'initiative du Maire.
- Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à

mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune.

- Le décret N° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics précise les dispositions concernant ces plans.
- La commune a décidé d'engager la procédure d'élaboration du plan et a procédé à l'affichage et aux informations réglementaires préalablement à l'élaboration du plan.

Il expose ensuite la démarche mise en place pour élaborer le plan, les personnes associées à son élaboration, les consultations formelles des gestionnaires de voirie réalisées en application du décret et les avis conformes émis par ceux-ci.

Il expose enfin le plan d'actions proposé pour favoriser l'accessibilité de la voirie et des espaces publics sur la commune, ainsi que les modalités de suivi prévues.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics de la commune.

**DECISIONS**  
**MODIFICATIVES**  
**AU BUDGET**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal acte les décisions modificatives au budget suivantes :

**En Investissement :**

- 3.605,00 € sont crédités au Programme 111 (Informatique, Bureautique, Audiovisuel) article 2183 pour le remplacement du photocopieur de la mairie.
- 4800,00 € sont crédités au Programme 121 (Voirie) article 2315.
- 8.405,00 € sont prélevés au Programme 112 (Bâtiments Communaux) pour crédits les programmes ci-dessus mentionnés.

**En Fonctionnement :**

- 1.523,00 € sont crédités à l'article 60612 (Electricité).
- 2.631,00 € sont crédités à l'article 60621 (Combustibles).
- 915,00 € sont crédités à l'article 60622 (Carburants).
- 1.572,00 € sont crédités à l'article 60633 (Fournitures de voirie).
- 1.250,00 € sont crédités à l'article 657362 (Subvention au CCAS).
- 6.641,00 € sont prélevés au 022 (Chapitre Dépenses Imprévues) et
- 1.250,00 € sont prélevés à l'article 6218 (Autres personnels) pour crédits les articles ci-dessus

mentionnés.

**QUESTIONS  
DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part de l'achat d'un souffleur à feuilles d'une valeur de 790,01 €TTC.

# SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2011



L'an deux mille onze, le seize septembre à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune de POUZY-MESANGY, convoqué le 10 septembre 2011, s'est réuni dans la salle de la Mairie et des délibérations.

Présents Tout le Conseil Municipal, sauf Messieurs BOIRAT Steve et CHARDONNEREAU Michel, excusés.

Mademoiselle BEBIN Sylvie a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU  
PAYS DE LEVIS  
EN BOCAGE  
BOURBONNAIS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une modification des statuts de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LEVIS approuvée par le Conseil Communautaire du 06 septembre 2011. Elle précise qu'elle a été actée pour permettre de mener les actions suivantes :

MODIFICATION  
DES STATUTS

- Construction ou aménagement d'une Maison de l'Artisanat,
- Aménagement d'aires de camping-car.

Ainsi, parmi les compétences obligatoires, au paragraphe suivant :

B. Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté

- Les actions intitulées :  
« Construction d'une Maison de l'Artisanat : lieu d'échanges, d'information et de promotion de la filière artisanale »,

et

- « Création, gestion et entretien d'aires d'accueil de camping-cars sur le territoire communautaire sur des terrains viabilisés et mis à disposition par les communes membres »

sont intégrés.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient à chaque commune membre de l'EPCI de se prononcer sur cette modification statutaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir étudié les nouveaux statuts, le Conseil Municipal

décide, à l'unanimité, d'adopter cette modification statutaire et d'accepter l'intégration des compétences « Construction d'une Maison de l'Artisanat : lieu d'échanges, d'information et de promotion de la filière artisanale » et « création, gestion et entretien d'aires d'accueil de camping-cars sur le territoire communautaire sur des terrains viabilisés et mis à disposition par les communes membres » à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LEVIS.

**PROJET  
DEPARTEMENTAL  
D'ACCUEIL DE  
NOUVELLES  
POPULATIONS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du CONSEIL GENERAL qui souhaite mener une réflexion sur les actions et moyens à mettre en oeuvre pour refonder une politique départementale d'accueil de nouvelles populations.

Afin d'impliquer les partenaires et les collectivités, quatre groupes de travail thématiques sont proposés.

Ces groupes ont pour objectifs de réaliser un état des lieux des composantes de l'accueil de nouvelles populations (offre, demande, opérations existantes, problématiques rencontrées) dans le département et définir un plan d'actions partenarial.

Les groupes créés sont :

- Emploi et activités,
- Services, solidarité et vivre ensemble,
- Logement et habitat,
- Cadre de vie.

**ALIENATION  
CHEMIN RURAL DE  
SAINT-PLAISIR  
A CHAMPROUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation de l'enquête publique qui s'est déroulée du 08 au 22 août inclus, concernant le projet d'aliénation d'un chemin rural au profit du GROUPEMENT FORESTIER DE CHAMPROUX, représenté par son gérant, Monsieur THURET Thierry.

Vu l'absence d'observation formulée sur le registre d'enquête,

Vu les conclusions du Commissaire-enquêteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'aliéner au profit du GROUPEMENT FORESTIER DE CHAMPROUX, représenté par Monsieur THURET Thierry, gérant, domicilié à Champroux, commune de POUZY-MESANGY, le chemin rural de POUZY-MESANGY à SAINT-PLAISIR, mitoyen à l'axe avec la commune de SAINT-PLAISIR sur une longueur d'environ 530 mètres, chemin situé entre les parcelles D 848, 867 et 1041 de POUZY-MESANGY, d'une part, et la parcelle N°02 de SAINT-PLAISIR, d'autre part.





- Rappelle que vu le coût annuel supporté pour l'entretien, de céder ce petit segment de voirie rurale pour 1'Euro symbolique, contre des autorisations ponctuelles de traversées de la forêt privée de Champroux lors de manifestations festives du village ou de sorties scolaires.

- Rappelle que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge du GROUPEMENT FORESTIER DE CHAMPROUX,

- Donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette aliénation.

#### FLEURISSEMENT

A propos du fleurissement, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, la visite de professionnels des communes de CHEMILLY et d'YZEURE pour faire part de leur expérience dans ce domaine.

#### ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur VASTROUX Alain, ancien locataire du garage communal route du Veudre, est redevable à la Commune de 1.279,36 €, pour des loyers non payés.

#### CREANCES IRRECOUVRABLES VASTROUX ALAIN SUITE A PRP

Faisant suite à de multiples démarches effectuées par Monsieur le Trésorier de LURCY-LEVIS, un courrier de sa part, en date du 20 juillet dernier, soumet au Conseil Municipal un état d'admission en non valeur pour ces créances irrécouvrables qui font suite aujourd'hui à une Procédure de Rétablissement Personnel (PRP).

En effet, une ordonnance du TRIBUNAL D'INSTANCE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, en date du 21 juin 2011 a prononcé « l'effacement de toutes les dettes non professionnelles du débiteur ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se voit contraint d'accepter l'annulation de cette dette envers la commune.

#### DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Afin d'annuler la dette de Monsieur Alain VASTROUX ci-dessus citée, le Conseil Municipal procède par obligation à la décision modificative budgétaire suivante : 1.279,36 € sont prélevés au chapitre Dépenses Imprévues (022) pour créditer l'article Pertes sur créances irrécouvrables (654) de la Section de Fonctionnement.

#### REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT

La réforme de la fiscalité de l'aménagement a été votée lors de la loi de finances rectificative de 2010.

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, la Taxe Locale d'Équipement (TLE), la Taxe Départementale pour les Espaces Naturels et Sensibles (TDENS), la Taxe Départementale pour le

financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (TDCAUE) et le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) sont supprimés.

Ces taxes ci-dessus énumérées sont remplacées par une seule : la Taxe d'Aménagement.

Chaque collectivité doit délibérer des détails de sa mise en oeuvre avant le 30 novembre prochain.

#### NUMEROTATION DES HABITATIONS

Concernant le projet de numérotation des habitations, les agglomérations communales concernées seront : le bourg, les hameaux de Champroux, Beaumont, Nizerolles et des Collins.

#### ANCIENNE ECOLE DE CHAMPROUX

Il est décidé d'abattre les toilettes en désuétude et dangereuses de l'ancienne école de Champroux.

La question du changement d'emplacement du Point Propre de Champroux est une nouvelle fois abordé.

#### DEBIT DE BOISSON ET LICENCE IV

Concernant l'exploitation d'un débit de boissons dans la commune, le Maire fait part au Conseil qu'il existe trois formes juridiques d'exploitation :

- la gestion directe par la commune, par l'intermédiaire d'une régie, qui lui permet d'exercer un contrôle direct sur la gestion du service public.
- le contrat administratif, en déléguant l'exploitation du débit de boissons à une personne, publique ou privée et en concluant avec elle un contrat administratif pour l'exécution d'une mission de service public.
- le bail commercial, très délicat dans sa mise en oeuvre et ses implications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour l'option « gestion directe », tout à fait indiquée pour l'exploitation temporaire d'une licence ayant pour but d'en éviter sa péremption.

#### RENTREE SCOLAIRE

Le 05 septembre dernier, jour de la rentrée scolaire, l'école de POUZY à eu les honneurs de la visite de Monsieur Antoine DESTREE, Inspecteur d'Académie.

Ce dernier a salué le travail effectué par l'équipe enseignante et s'est félicité de la stabilité des effectifs et des investissements réalisés par la commune, permettant aux quarante élèves d'étudier dans de bonnes conditions.



QUESTIONS  
DIVERSES

En questions diverses, le Maire fait part au Conseil les informations suivantes :

- l'organisation d'un concert de musique classique en l'église Saint-Aignan le 21 avril prochain (une participation de la commune de 200,00, ainsi qu'un casse-croûte sont demandés et acceptés par le Conseil.
  - à l'occasion des Journées du Patrimoine, la traditionnelle Visite aux Chandelles à lieu comme à l'accoutumée, ce vendredi, suivie demain samedi par le rassemblement des 4 Chevaux (arrivée et photo finale dans la cour du château).
  - Les prochaines Virades de l'Espoir, manifestations de lutte contre la mucoviscidose aura lieu les 24 et 25 septembre prochains. Cette années, les marches seront au départ du hameau de Champroux.
  - La table du Conseil Municipal actuelle, qui avait fait l'objet d'un don, n'a pas été conçue pour cette salle. Elle est quelque peu disproportionnée, ne permettant pas un accès aux places aisé. Il est décidé d'en acquérir une mieux adaptée.
- L'ancienne table devrait rejoindre la nouvelle salle associative du hameau de Champroux.
- Les voeux municipaux auront lieu le 07 janvier 2012 à 17 H 30.
  - Plusieurs devis ont été sollicités en vu du remplacement du photocopieur de la mairie qui a bientôt cinq ans.
  - Cette année, un retour important de ballons envoyés lors de la dernière fête patronale est a noter dont un record de distance pour le ballon de Léa BOULOGNE qui a été retrouvé dans la ville de LENGERICH en ALLEMAGNE (plus de 700 kms à vol d'oiseau !).



## SEANCE DU 07 JUILLET 2011

L'an deux mille onze, le sept juillet à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune de POUZY-MESANGY, convoqué le 02 juillet 2011, s'est réuni dans la salle de la Mairie et des délibérations.

Présents Tout le Conseil Municipal, sauf Madame DESHAYES Nadeige et Monsieur CHARDONNEREAU Michel, excusés.

Mademoiselle BEBIN Sylvie a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

SCHEMA  
DEPARTEMENTAL  
DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE  
DE L'ALLIER

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Présidente du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE LURCY-LEVIS, qui s'est réuni le 07 juillet dernier, concernant le schéma départemental de coopération de l'Allier, suite à la circulaire de la PREFECTURE DE L'ALLIER du 06 mai 2010.

Exposé au Conseil Municipal :

- Vu la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,
- Vu les termes de cette loi qui disposent que les préfets doivent élaborer chacun, d'ici la fin 2011, un schéma départemental de coopération intercommunale en concertation avec la Commission Départementale de Coopération Intercommunale,
- Vu les dispositions législatives visant notamment l'élaboration d'un nouveau paysage intercommunal constitué d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5.000 habitants,
- Vu le territoire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LEVIS EN BOCAGE BOURBONNAIS comptant 4.800 habitants,
- Vu le schéma du Préfet de l'ALLIER à l'ensemble des communes du Département.

Et considérant :

Qu'une demande soit formulée par la PREFECTURE pour que le SYNDICAT DU COLLEGE DE LURCY-LEVIS disparaisse, demande à son Conseil Municipal de faire connaître sa position sur ce projet en précisant les points suivants :

- que les parents d'élèves devront prendre en charge

l'ensemble des fournitures scolaires (copies, cahiers, stylos, etc...),

- qu'ils devront participer financièrement aux visites, sorties pédagogiques et animations diverses (initiation piscine, etc...),

- que le Collège est situé en zone rurale et classé Réseau d'Education Prioritaire.

- qu'il devra financer en totalité les équipements en matériel (tables de tennis extérieures, etc...) et les divers équipements optionnels (technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement).

- que les communes adhérentes au Syndicat sont réparties sur plusieurs communautés de communes représentant ainsi des difficultés d'harmonisation et de coordination.

- que les heures attribuées à l'administratif seront supprimées.

Après délibération, le Conseil Municipal s'oppose aux orientations prévues dans le projet du schéma départemental et ne souhaite pas supprimer le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU COLLEGE DE LURCY-LEVIS pour toutes les raisons évoquées ci-dessus.

#### SIROM

#### RAPPORT ANNUEL 2010

Le Conseil Municipal prenant acte du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets au SIROM, ne forme aucune observation particulière.

#### SIVOM NORD-ALLIER

#### RAPPORT ANNUEL 2010

Le Conseil Municipal prenant acte du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement au SIVOM NORD-ALLIER, ne forme aucune observation particulière.

#### NUMEROTATION DES HABITATIONS

Relatif au projet de numérotation des habitations, dans le bourg et les principaux hameaux, Monsieur DUMONT, Directeur de LA POSTE, est venu présenter au Conseil Municipal, les raisons et motivations de ce projet dont la principale, outre la distribution du courrier, concerne le gain de temps dans l'intervention des secours aux personnes.

Un article paraîtra dans le prochain Echo des Gadagnes, afin de solliciter les habitants pour participer aux différentes commissions qui seront mises en place.

#### PREPARATION

Il est question de l'organisation des fêtes de juillet

DES FETES DE  
JUILLET ET AOÛT

et août, plus précisément de la distribution des bons et brioches du CCAS, ainsi que de la course cycliste du 16 juillet, du feu d'artifice du 17 juillet et sa retraite aux flambeaux et des jeux des enfants du dimanche 21 août.

PROJET DE  
TRANSFERT EN  
GARE DE PARIS-  
BERCY DES  
ARRIVEES ET  
DEPARTS DES  
TRAINS DE LA  
LIGNE CLERMONT-  
FERRAND / PARIS  
ET DEMANDE DE  
MAINTIEN DE CES  
DEPARTS ET  
ARRIVEES A  
PARIS GARE DE  
LYON

Considérant que la desserte ferroviaire est un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire national et que cette desserte doit être assurée partout de façon égalitaire et sans discrimination à l'égard des usagers et des territoires,

Considérant que la relation ferroviaire entre l'Auvergne et PARIS représente un axe historique essentiel désormais reconnu par l'Etat comme « Train d'équilibre du Territoire »,

Considérant que Paris Gare de Lyon offre toutes les fonctionnalités d'une grande gare et permet d'assurer une offre de services complète et des correspondances en transports en commun performantes vers PARIS et l'ILE-DE-FRANCE,

Considérant que la décision de la SNCF de transférer définitivement les départs et arrivées des trains de la ligne CLERMONT-FERRAND / PARIS en Gare de Paris-Bercy a été prise de façon unilatérale et sans aucune concertation préalable, alors que la SNCF s'était engagée à ce que ce transfert, lié aux travaux à Paris Gare de Lyon en 2010 et 2011, ne soit que provisoire,

Considérant que la Gare de Paris-Bercy représente une réelle régression en terme de services aux usagers par rapport à Paris Gare de Lyon,

Considérant que ce transfert en Gare de Paris-Bercy consiste à créer une inégalité dans l'accès aux services publics ferroviaires entre, d'un côté, les usagers utilisant le TGV et qui auraient accès à Paris Gare de Lyon, et, de l'autre, les usagers de la ligne Clermont-Ferrand / Paris qui devraient utiliser la seule Gare de Paris-Bercy.

Le Conseil Municipal de POUZY-MESANGY se prononce contre le projet de transfert en Gare de Paris Bercy des arrivées et départs des trains de la ligne Clermont-Ferrand / Paris et demande le maintien de ces départs et arrivées à Paris Gare de Lyon.

VIDE-GRENIER  
AU HAMEAU  
DE CHAMPROUX

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de Madame Jacqueline CHABOT faisant part de sa volonté d'organiser, sous l'égide de FOYER RURAL, un vide-grenier au hameau de Champrooux le 27 août prochain.

Les ordres du jour  
soulignés sont des  
délibérations exé-  
cutoires par leur  
dépôt en Préfec-  
ture

## SEANCE DU 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt six mai à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de POUZY-MESANGY, convoqué le 19 mai 2011, s'est réuni dans la salle de la Mairie et des délibérations.

Présents Tout le Conseil Municipal, sauf Monsieur MANGIN Michel.

Mademoiselle BEBIN Sylvie a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

POSE DE TÊTES  
DE SECURITE EN  
BORDURE DE LA  
R.D. 234

Devant l'obligation de mise en sécurité des entrées de chemins ruraux sur la R.D. 234, entre POUZY-MESANGY et le hameau de Champroux, travaux qui s'élèvent à 3.749,80 €.H.T., le Conseil Municipal sollicite de la part du CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, dotation ayant pour but l'amélioration de la sécurité routière.

DEMANDE DE  
SUBVENTION AU  
CONSEIL GENERAL  
DE L'ALLIER AU  
TITRE DE LA  
REPARTITION DU  
PRODUIT DES  
AMENDES DE  
POLICE

NUMEROTATION DU  
BOURG

Le Conseil Municipal donne son accord pour étudier la possibilité de numéroter les maisons du bourg et des principaux hameaux du territoire communal.

Démarche indispensable aujourd'hui pour la recherche d'adresses exactes, en premier lieu, lors d'interventions des secours.

REFORME DES  
COLLECTIVITES  
TERRITORIALES

Vu la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

REFONTE DE LA  
CARTE COMMUNALE

Vu les termes de cette loi qui disposent que les préfets doivent élaborer chacun, d'ici la fin 2011, un schéma départemental de coopération intercommunale en concertation avec la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI),

Vu les dispositions législatives visant notamment l'élaboration d'un nouveau paysage intercommunal constitué d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5.000 habitants,

Vu le territoire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LEVIS EN BOCAGE BOURBONNAIS comptant 4.480 habitants ;

Vu le schéma notifié par Monsieur le Préfet de l'ALLIER à l'ensemble des communes du département,

Et considérant :

- LURCY-LEVIS, Chef-Lieu de Canton apportant l'ensemble des services à la population reconnu comme bassin de vie,
- Les actions menées à ce jour à l'échelle intercommunale,
- Les projets structurants en cours de réalisation,
- Les aides financières engagées,
- L'autonomie financière dégagée,
- Le bâtiment de la maison de pays construit en 2007 et composé de :
  - \* La MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DU PAYS DE LEVIS constituée, en 2011, tête de réseau représentant la 1<sup>ère</sup> convention signée par le Département de l'ALLIER,
  - \* L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LEVIS particulièrement dynamique et adhérent à l'OFFICE DU PÔLE TRIANGE DES BOURBONS,
  - \* LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LEVIS assurant l'animation, le montage et le suivi des projets intercommunaux,
- Les 7 agents employés à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LEVIS pour assurer l'ensemble des services offerts à la population.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal s'oppose aux orientations du projet de schéma proposé et tous ses membres s'unissent pour affirmer leur volonté de voir le territoire du PAYS DE LEVIS maintenir son unité et sa configuration actuelle.

## SEANCE DU 21 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un avril à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune de POUZY-MESANGY, convoqué le 31 avril 2011, s'est réuni dans la salle de la Mairie et des délibérations.

Présents Tout le Conseil Municipal, sauf Madame Nadeige DESHAYES.

Mademoiselle BEBIN Sylvie a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2010

Réuni sous la présidence de Monsieur THOLLET Nicolas, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'Exercice 2010 par Monsieur MARTIN Jean-Christophe, Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve est adopté à l'unanimité.

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent global de 16.983,81 € (compris les excédents de Fonctionnement et d'Investissement du Budget Assainissement intégrés en 2010).

### COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2010

Réuni sous la présidence de Monsieur VIRLOGEUX Alain, élu Président de séance, en application de l'Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2010 dressé par Monsieur THOLLET Nicolas, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives dudit exercice :

1) Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif,

2) Constate, que la Comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) Arrête les résultats tels que définis dans le Compte Administratif.

Sur le Compte Administratif figurent les résultats du

vote et sont apposées les signatures des adjoints et conseillers présents.

Le Compte Administratif 2010 présente un déficit d'Investissement de 58.554,63 € et un excédent de Fonctionnement de 60.078,57 €, sans les résultats du Service Assainissement intégrés au budget communal en 2010.

AFFECTATION  
RESULTAT 2010  
DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'Exercice 2010, constate un déficit de l'exercice de 7.063,76 €, un excédent antérieur reporté de 68.511,09 € (compris l'excédent de Fonctionnement 2009 du Service Assainissement), donnant un excédent de Fonctionnement cumulé de 61.447,33 €

Le Conseil Municipal affecte 58.554,63 € à la Section d'Investissement (compte 1068) et le solde disponible de 2.982,70 € à la ligne 002 (Résultat de Fonctionnement Reporté).

Le résultat de clôture d'Investissement 2010 donne un déficit de 44.463,52 €, compris l'excédent d'Investissement du Service Assainissement intégré au Budget Communal en 2010.

VOTE  
DES QUATRE  
TAXES DIRECTES  
LOCALES  
2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales.

Il prend acte du retrait par le Gouvernement de la Taxe Professionnelle remplacée par la Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E.) et de la suppression de la part départementale de la Taxe d'Habitation. Une partie de la T.H. attribuée auparavant aux départements est additionnée au taux communal.

Les taux communaux des quatre taxes directes locales sont donc les suivants :

- T.H. : 23,07 %  
(13,58 % taux communal inchangé + 8,73 % taux départemental X 1,0340)
- F.B. : 13,11 % (taux communal inchangé)
- F.N.B. : 36,34 % (34,66 % taux communal inchangé X 1,0485)
- C.F.E. : 28,02 % (18 % taux relais communal de 2010 + fraction des taux du département et de la région 2009 + taux de cotisation de péréquation 2009 X 0,88074).

Les coefficients multiplicateurs sont notifiés par la Trésorerie Générale.

Ces quatre taxes donnent un produit de 151.869 €.

Une nouveauté cette année, 25.765 € seront prélevés sur

le budget communal au titre de la Garantie Individuelle de Ressources (G.I.R.), qui correspond à une solidarité financière obligatoire entre collectivités locales, dans le but de compenser des pertes de recettes après réforme.

Ce budget est d'une extrême complexité, d'autant plus que nous aurons les chiffres définitifs en septembre ou octobre.

BUDGET COMMUNAL  
2011

Le Budget 2011, soumis à l'approbation du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, est voté à l'unanimité.

Il s'élève tant en Dépenses qu'en Recettes à 352.238 € pour la Section de Fonctionnement et 124.782 € pour la Section d'Investissement.

DOTATION  
ANNUELLE DE  
SOLIDARITE POUR  
LES EQUIPEMENTS  
DE PROXIMITE  
(FONDS 1) du  
CONSEIL GENERAL  
DE L'ALLIER

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter la dotation Fonds 1 du CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER de l'année 2011, d'un montant de 4.641,00 €, aux programmes d'Investissement suivants :

Programme BÂTIMENTS COMMUNAUX : Installation chauffage des vestiaires et chauffe-eau du stade et la suite du remplacement des huisseries de l'ancienne salle de classe du hameau Champroux (projet de salle associative) pour un montant total de 8.699 €HT,

Programme ACQUISITION DE MATERIEL : Monobrosse pour l'entretien des parquets pour un montant de 1.045,00 €HT,

et approuve le plan de financement suivant :

- Dotation Fonds 1 :	4.641 €,
- Un autofinancement de :	5.103 €.

La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2011, aux Programmes BÂTIMENTS COMMUNAUX et ACQUISITION DE MATERIEL.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour demander le versement de la dotation et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

FONDS DE  
CONCOURS DE LA  
COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU  
PAYS DE LEVIS

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter la dotation le fonds de concours de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LEVIS de l'année 2011, d'un montant de 4.350 €, au programme d'Investissement suivant :

Programme ACQUISITION DE MATERIEL : broyeur d'accotements et matériel pour l'équipement de la cantine scolaire dans le cadre d'une mise aux normes pour un montant de 10.040,00 €HT,

et approuve le plan de financement suivant :

- Fonds de concours : 4.350 €,
- Un autofinancement de : 5.690 €.

La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2011, au Programme ACQUISITION DE MATERIEL.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour demander le versement du fonds et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de solliciter une aide de Madame la Sénatrice Mireille SCHURCH, au titre de la Réserve Parlementaire 2011, pour les programmes d'Investissement suivants :

PROGRAMMES  
D'INVESTIS-  
SEMENT  
BÂTIMENTS  
COMMUNAUX,  
ACQUISITION DE  
MATERIEL,  
VOIRIE  
  
DEMANDE D'AIDE  
AU TITRE DE LA  
RESERVE  
PARLEMENTAIRE

Programme BÂTIMENTS COMMUNAUX : Installation chauffage des vestiaires et chauffe-eau du stade (1.739,52 €HT), remplacement des huisseries de l'ancienne salle de classe du hameau Champroux pour un projet de salle associative (5.624,66 €HT), pour un montant total de 7.365 €HT,

Programme ACQUISITION DE MATERIEL : matériel pour l'équipement de la cantine scolaire dans le cadre d'une mise aux normes (4.840,00 €HT), un broyeur d'accotements (5.200,00 €HT), une monobrosse pour l'entretien des parquets (1.044,53 €HT), pour un montant total de 11.085 de €HT,

Programme VOIRIE : mise en sécurité de la RD 234 pour un montant de 3.750 €HT.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

- Réserve Parlementaire et autofinancement : 13.209 €
- Dotation Fonds 1 du CONSEIL GENERAL : 4.641 €
- Fonds de concours de la Communauté de Com. : 4.350 €
- Total : 22.200 €

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2011, aux Programmes d'Investissement BÂTIMENTS COMMUNAUX, ACQUISITION DE MATERIEL et VOIRIE.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour solliciter cette demande d'aide au titre de la Réserve Parlementaire et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.



# SEANCE DU 20 JANVIER 2011

L'an deux mille onze, le vingt janvier à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de POUZY-MESANGY, convoqué le 12 janvier 2011, s'est réuni dans la salle de la Mairie et des délibérations.

Présents Tout le Conseil Municipal.

Mademoiselle BEBIN Sylvie a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

## CHAPITEAU INTERCOMMUNAL

Concernant la réservation du chapiteau intercommunal pour l'année 2011, aucune association communale ne le sollicite.

## TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le Maire fait part au Conseil des tous prochains travaux FRANCE TELECOM, concernant la pose de fibre optique reliant les centraux téléphoniques de LURCY-LEVIS, POUZY-MESANGY et LIMOISE. Travaux visant à une désaturation et une meilleure distribution du réseau internet.

## LOCATIONS COMMUNALES

Les logements du bourg dit F3 et celui de l'école viennent d'être loués. A Monsieur Pierre DECHAUME, sa compagne Mademoiselle Elodie CAMBIER et leur enfant pour le premier et à Mademoiselle Nathalie DECHAUME et son enfant pour le second.

Il est question de petits travaux de maintenance sur le logement du bourg dit F2 et du grand nettoyage qui a du être accompli après le départ du dernier locataire du logement F3.

## SELECTION DE DEVIS DE VOIRIE

Le Conseil Municipal étudie sept devis du SYNDICAT DES CHEMINS relatifs à la voirie, en prévision du tout prochain budget, sous réserve des possibilités budgétaires qui résulteront du Compte de Gestion 2010 attendu :

- Réfection des chemins ou routes de La Taillanderie, La Mousse, Nizerolles, d'Avreuil, du Lieu Boisseau pour un montant de 37.875,00 €.H.T.,
- Création d'un revêtement pour les allées du cimetière pour un montant de 15.500,00 €.H.T.

Travaux subventionnés par le département à hauteur de 35 %.

POSE DE  
SIGNALISATION  
VERTICALE

Afin de clore le programme d'aménagement de sécurité du bourg, une signalisation verticale signalant l'école, le carrefour et les passages piétons est nécessaire.

DEMANDE DE  
SUBVENTION AU  
CONSEIL GENERAL  
DE L'ALLIER AU  
TITRE DE LA  
REPARTITION DU  
PRODUIT DES  
AMENDES DE  
POLICE

Un devis de la DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES a été reçu. Il s'élève à 3.049,08 €TTC.

Le Conseil Municipal sollicite de la part du CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER une subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, dotation ayant pour but justement l'amélioration de la sécurité routière.

TRAVAUX AUX  
BÂTIMENTS  
COMMUNAUX

La priorité pour 2011 demeure la fin des travaux d'aménagement de la salle des associations du hameau de Champroux. Un devis a été reçu de l'entreprise DAUMIN concernant les fenêtres et de la réparation du parquet de cette ancienne salle de classe pour un montant de 6.727,09 €TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis et réfléchit au devenir de l'ensemble de cet ancien bâtiment scolaire et de son logement attenant. Il est question de l'aménagement d'un gîte de groupes.

Il est aussi prévu un aménagement plus rationnel de la cuisine de la cantine scolaire de POUZY.

LA REFORME DES  
COLLECTIVITES  
TERRITORIALES

Une brochure qui se veut pédagogique, élaborée par le MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION a été distribuée à chacun des membres du Conseil Municipal.

L'année 2011, devrait être une année de transition et d'observation, tant les ressources et dotations promises par le Gouvernement sont actuellement floues ou incertaines.

LIMITATIONS DE  
VITESSE AU  
HAMEAU DE  
CHAMPROUX

Il est débattu d'une nécessaire limitation de vitesse au hameau de Champroux. 50 km/h pour l'agglomération et 70 km/h sur la RD 144, dans sa traversée du hameau. La DDE sera contactée pour avis.

TRANSPORT  
SCOLAIRE HAMEAU  
DE CHAMPROUX /  
LE BOURG

Plusieurs plaintes du chauffeur de car assurant les transports scolaires pour le RPI, sur la liaison hameau de Champroux / le Bourg obligent à revoir la présence d'un accompagnateur, comme pour la liaison POUZY / LE VEURDRE. Monsieur le Maire contactera prochainement la Présidente du RPI pour trouver une solution.

OUVERTURE D'UNE  
LIGNE DE

Afin de faire face à un besoin de fonds de roulement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

TRESORERIE  
DE 40.000 €  
AUPRES DU  
CREDIT AGRICOLE  
CENTRE FRANCE

l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 40.000,00 €, auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, dont les caractéristiques suivent :

- Durée : 12 mois,
- Taux de référence : T4M (Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire) - Dernier T4M connu : 0,4902 % (12/2010),
- Marge : 0,68 %
- Commissions d'engagements : 0,05 % du montant plafond (facturation en une seule fois)
- Remise des fonds : lundi 24 janvier 2011.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

REPAS DES AÎNES

Le repas des Aînés est fixé cette année au dimanche 19 juin.

REPLACEMENT DE  
MATERIELS

La cireuse des bâtiments communaux et l'aspirateur de l'école, hors d'usage, seront remplacés dans les meilleurs délais.